

VILLE DE MAURIAC – CANTAL
DECISION DU MAIRE
2024-24

Le Maire de Mauriac,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-05-27/7 du 27 mai 2020,

Considérant la consultation en date du 30 mai 2023 en vue de la réalisation des travaux d'amélioration énergétique des classes de maternelle et de la création de la micro-crèche pour le lot n° 13 portant sur l'électricité – courants forts – courants faibles,

Vu le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 03/07/2023, retenant l'offre suivante après analyse au regard des critères de jugement : **ELECTRICITE TAZE 495 ZAC** de la Tuilerie 19110 Bort-les-Orgues pour un montant de 66 000 € HT soit 79 200 € TTC.

Vu la décision du Maire n° 2023-32 en date du 07/07/2023 de signer le marché relatif au lot n° 13 portant sur l'électricité – courants forts – courants faibles dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique des classes de maternelle et de la création de la micro-crèche avec **ELECTRICITE TAZE 495 ZAC** de la Tuilerie 19110 Bort-les-Orgues pour un montant de 66 000 € HT soit 79 200 € TTC

Vu l'alinéa 2 de l'article L. 2194-1 et les articles R.2194-2 et -3 du Code de la Commande Publique autorisant la modification d'un marché pour cause de travaux, fournitures ou services supplémentaires devenus nécessaires, sous réserve qu'elle soit inférieure à 50 % du montant du marché initial,

Considérant que des travaux supplémentaires nécessaires ont été proposés par le maître d'œuvre, à la fois pour répondre à la demande du maître d'ouvrage (climatisation) et pour faire face à une installation électrique qui devait être conservée mais qui s'est avérée dégradée,

Vu les propositions financières de l'entreprise **ELECTRICITE TAZE** pour un montant de 10 873.15 € HT soit 13 047.78 € TTC, représentant une augmentation de 16.47 % du montant du marché,

DECIDE

Article 1 : **DE SIGNER** la modification n°1 au marché relatif au lot n° 13 portant sur l'électricité – courants forts – courants faibles dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique des classes de maternelle et de la création de la micro-crèche avec **ELECTRICITE TAZE 495 ZAC** de la Tuilerie 19110 Bort-les-Orgues **pour un montant de 10 873.15 € HT soit 13 047.78 € TTC** portant le marché à un **montant total de 76 873.15 € HT soit 92 247.78 € TTC**.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Mauriac.



Fait à Mauriac, le

Le Maire

Edwige ZANCHI

05 AOUT 2024

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 07/08/2024

Reçu en préfecture le 07/08/2024

Publié le **08/08/2024**

ID : 015-211501200-20240805-DEC2024_24-AU

